



## SAINT-VALENTIN

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN

**AVIS PUBLIC  
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**ADOPTION RÈGLEMENT 519**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la soussignée Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Valentin, que le règlement 519 relatif à la répartition des coûts d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Pir-Vir est déposé au bureau de la greffière-trésorière.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière-trésorière, ou sur le site web de la municipalité.

Ce règlement est entré en vigueur.

**DONNÉ à Saint-Valentin, ce 13<sup>ième</sup> jour du mois de septembre 2023.**

Brigitte Garceau,  
Directrice générale et greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC**

Je, Brigitte Garceau, directrice générale de la Municipalité de Saint-Valentin, certifie par la présente que j'ai affiché, tel que prévu au règlement 488 adopté le 5 mai 2020 par le conseil municipal, le présent avis public concernant l'adoption du règlement 519 relatif à la répartition des coûts d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Pir-Vir, à l'édifice municipal, au bureau de poste ainsi que sur le site Internet de la municipalité le 13 septembre 2023 entre 13h00 et 17h00.

**DONNÉ à Saint-Valentin, ce 13<sup>ième</sup> jour du mois de septembre 2023.**

Brigitte Garceau,  
Directrice générale et greffière-trésorière